

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06 MAI 2019

\*\*\*\*\*

**Absents: H. BERTHET, M. CUOMO**

**Excusés: S. LORCA, R. ROBERT, C. NORTIER, S. AURIAU**

**Secrétaire de séance : Philippe BASSON**

**Mme Sophie AURIAU donne pouvoir à Mme Marie-Ange FAVEROT**

**Approbation du compte rendu de la réunion du 04/0/2019 à l'unanimité**

### **DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION CAR :**

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'envisager des travaux de rénovation et d'isolation de la salle des fêtes. Cette alternative nous permettrait d'obtenir des économies d'énergie quant à l'utilisation de la salle (locations et restauration scolaire). L'objectif est également une mise aux normes de la sécurisation électrique (éclairage led, changement de compteurs, renouvellement matériel électroménager et sonorisation de la salle).

D'après les devis le montant estimé des travaux s'élève à 89 500€ HT.

Mme le Maire propose de demander une subvention au titre du Contrat Ambition Région (CAR).

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité d'établir une demande de subvention au titre du CAR.

### **DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION DSIL :**

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'envisager des travaux de rénovation et d'isolation de la salle des fêtes. Cette alternative nous permettrait d'obtenir des économies d'énergie quant à l'utilisation de la salle (locations et restauration scolaire). L'objectif est également une mise aux normes de la sécurisation électrique (éclairage led, changement de compteurs, renouvellement matériel électroménager et sonorisation de la salle).

D'après les devis le montant estimé des travaux s'élève à 89 500€ HT.

Mme le Maire propose de demander une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité d'établir une demande de subvention au titre du DSIL.

### **DELIBERATION FONDS DE CONCOURS:**

Le fonds de concours est attribué par délibérations concordantes de la communauté de communes de Forez Est et de chaque commune.

Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Le montant du fonds de concours versé par la communauté de communes ne peut excéder la part du financement assurée par la commune, hors subventions.

La commune, maître d'ouvrage, doit prendre en charge au minimum 20% du financement du projet (art L1111-10 –III- du CGCT).

La Communauté de Communes de Forez Est vérifie la légalité des fonds de concours sollicités : la commune doit lui adresser les justificatifs des dépenses.

Mme Le maire propose au conseil municipal de solliciter le versement du fonds de concours de 2019, d'un montant de 8 140€ sur les factures d'investissement de l'entreprise Chancolon et de l'entreprise Eiffage d'un montant global de 37 383.50€.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité la demande de fonds de concours à la Communauté de communes de Forez-Est d'un montant de 8 140€ pour l'année 2019.

**DELIBERATION ACCOMPAGNEMENT POUR DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
ASSAINISSEMENT :**

Mme Le Maire fait part au Conseil Municipal de la consultation des bureaux d'études pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la délégation du service public de l'assainissement collectif. La société VDI pour un montant de 5500€ HT et la société Test Ingénierie pour un montant de 16512€Ht ont été sollicités.

Après analyse des offres et vu l'avis du Conseil, le bureau d'ingénierie hydraulique VDI est retenu pour :

- la préparation du DCE,
- la consultation des entreprises, analyse, négociation
- mise au point du contrat

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le choix du bureau d'études VDI pour un montant de 5500€ H.T.

**CHOIX DE DATE POUR VALIDATION OU NON DU PADD, PLAN LOCAL D'URBANISME AVEC  
BUREAU D'ETUDES OXYRIA :**

La date pour la Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune par le bureau d'étude Oxyria est fixée au vendredi 14 juin à 20h en mairie.

**DIVERS :**

- Le devis de la société Show Technique a été retenu pour tirer le feu d'artifice du 14 juillet et celui de la société l'Etoile pour le feu d'artifice lors de la fête patronale le samedi 24 août prochain.

-Madame Le Maire informe qu'une lettre de félicitation a été reçue en mairie de Mme Chaverot et M. Ziegler pour le fleurissement de la commune.

-Madame Le Maire informe que les associations Biblio'clep, Tennis Club et l'ADMR ont envoyés des lettres de remerciements pour le soutien de la commune par l'octroi de subventions.

-Madame Le Maire informe des remerciements de la famille Gimenez suite aux funérailles de Serge Gimenez.

- Madame Le Maire rappelle que la cérémonie du 08 mai aura lieu à 11h au cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochain conseil, lundi 27 mai 2019 à 20H30.

**Le Maire  
S. COUBLE**

